

A Montreuil, le 1<sup>er</sup> octobre 2025.  
Syndicats de la production,  
Et de la transformation du papier

## **Compte-rendu de la réunion Paritaire** **Du 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

Une réunion paritaire s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 portant sur 3 sujets, la pénibilité, l'emploi des séniors / fin de carrière et l'utilisation du fonds paritaire frais de santé.

La pénibilité : la **FILPAC-CGT** n'est pas foncièrement opposée à ce type d'accord, reste à savoir si l'objectif est bien de reconnaître la pénibilité ou juste d'avoir un bel accord dans la vitrine sans pour autant l'appliquer. La **FILPAC-CGT** exige un accord protecteur pour les salarié.es de la branche. Quid aussi des cotisations AGIRC-ARRCO pour les travailleuses et les travailleurs qui souhaiteraient se servir des points pénibilité pour faire valoir leur droit à une retraite bien méritée. La **FILPAC-CGT** exige un accord de départ à la retraite à 60 ans à taux plein !

L'emploi des séniors/fin de carrière : c'est un sujet social et sociétal que la **FILPAC-CGT** porte depuis plusieurs années. Il est inconcevable que la réforme scélérate des retraites amène les salarié.es de notre branche à finir leur vie au travail notamment avec les horaires atypiques de notre industrie. Avoir un accord de haut vol permettant aux salarié.es de retrouver un confort de vie en fin carrière est indispensable pour rendre nos métiers plus attractifs. Maintenant, la balle est dans le camp du patronat qui va devoir fournir des efforts.

Utilisation du fonds paritaire frais de santé : toutes les entreprises doivent cotiser sur ce fond. Ce projet de règlement est dans la droite ligne de l'accord signé en 2022 sur les frais de santé. L'objectif est de faire des actions sociales (prise en charge de dépassements d'honoraires, favoriser la pratique du sport, de la prévention etc...). La **FILPAC-CGT** est plus favorable à un accord plutôt qu'un règlement. Notre organisation syndicale insiste sur la communication qui devra être optimale pour que ce fond puisse bénéficier au plus grand nombre.

La prochaine commission paritaire se tiendra le 20 novembre 2025 sur le handicap.

**Le collectif papier.**